Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un projet pilote pour renaturer les rives du Léman va démarrer sur le site de Dorigny à Saint-Sulpice

Un tronçon de 250 mètres de rives lacustres va prochainement être renaturé sur le site de Dorigny, à Saint-Sulpice. Le chantier conduit par la commune démarre en effet la semaine prochaine au bord du Léman. Ce projet pilote constitue la première intervention menée dans le cadre de la planification cantonale de revitalisation des rives lacustres.

Le chantier qui va s'ouvrir sur un tronçon de 250 mètres de rives à l'est du Port des Pierrettes à Saint-Sulpice vise plusieurs objectifs. Les interventions vont permettre le remplacement des enrochements actuels par l'aménagement de différents milieux naturels liés aux rives, en particulier des surfaces de roselière ainsi que des plantations de saules et d'aulnes dans la partie terrestre. Le développement d'une végétation diversifiée profitera à de nombreuses espèces animales et végétales qui trouveront refuge dans cette nouvelle zone reconquise par la nature. Il permettra également d'assurer la stabilité de la rive dans ce secteur.

Besoin des usagers

Les travaux, qui vont s'étendre sur environ 10 semaines, accordent par ailleurs une place importante aux usagers du site puisque le sentier piéton sera agrémenté d'une plateforme d'observation en bois pour que le public puisse s'immerger dans le milieu naturel. Les besoins exprimés par le centre nautique de l'UNIL ont aussi été pris en compte lors de la conception du projet conduit par la commune de Saint-Sulpice en collaboration avec l'Université de Lausanne (UNIL), l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et la Direction générale de l'environnement de l'Etat de Vaud (DGE). Le coût de ce chantier s'élève à 800'000 francs, financés à 35% par la Confédération, 60% par le Canton et 5% par la commune.

Planification cantonale de la renaturation des rives lacustres

Le chantier qui démarre à Saint-Sulpice constitue un projet pilote pour les futures réalisations qui verront le jour dans le cadre de la planification cantonale de la renaturation des rives du lac. Entré en vigueur en 2023, ce document répond à la loi fédérale sur la protection des eaux. Il fournit une analyse des 194 km de rives lacustres répertoriées sur le territoire cantonal. Il identifie 28 kilomètres de rives,

essentiellement le long du Léman et des lacs de Neuchâtel, de Morat et de Joux, dont la renaturation dans les décennies à venir représente une priorité haute en matière de promotion de la biodiversité. La thématique de l'accès aux rives fera également l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration de futurs projets.

L'ensemble de la documentation portant sur la renaturation des eaux, y compris les planifications stratégiques, est disponible sur www.vd.ch/renaturation

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 22 mars 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Yves Scheurer, chef de projet, division Ressources en eau et économie hydraulique, Direction générale de l'environnement